

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 16 avril 2010  
(convocation du 6 avril 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Seize Avril Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. DAVID Alain à M. EGRON Jean-François  
M. FLORIAN Nicolas à M. DUPRAT Christophe  
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard à cpter de 10 h 00  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel jusqu'à 10 h 20  
M. PUJOL Patrick à M. POIGNONEC Michel  
M. TURON Jean-Pierre à M. TOUZEAU Jean  
M. AMBRY Alain à M. PEREZ Jean-Michel jusqu'à 09 h 55  
M. ANZIANI Alain à M. CHARRIER Alain  
M. BAUDRY Claude à Mme EWANS Marie-Christine

Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles jusqu'à 11 h 00  
Mlle COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine  
Mme DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard jusqu'à 09 h 55  
M. DUCASSOU Dominique à Mme TOUTON Elisabeth  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. JOUBERT Jacques  
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime à cpter de 10 h 00  
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck  
M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques  
M. REIFFERS Josy à Mme COLLET Brigitte  
M. ROUYEYRE Matthieu à Mme DIEZ Martine

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Bordeaux Rive Gauche - Suppression du bouchon ferroviaire  
Quai de Paludate: section comprise entre les rues Saget et Terres de Borde -  
Appel d'offres - Autorisation**

Monsieur FELTESSE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre du projet « suppression du bouchon ferroviaire de Bordeaux » décidé par Réseau Ferré de France (RFF), cette dernière a réalisé le pont ferroviaire qui franchit la Garonne.

Par délibération communautaire n° 12943 en date du 27 juin 2008, la communauté urbaine a autorisé Monsieur le Président à lancer l'appel d'offres en vue de la restructuration des quais Deschamps et de la Souys sur la rive droite.

Dans la continuité de cette opération, la présente délibération a pour but d'autoriser Monsieur le Président à lancer l'appel d'offres pour la partie rive gauche : Aménagement quai de Paludate : section comprise entre les rues Saget et Terres de Borde, sous réserve de la signature de la convention CUB / RFF (délibération n° 13918 du 10 avril 2009) qui définit les modalités de financement.

Cet aménagement de voirie provisoire dans l'attente du futur projet Euratlantique, dont la Communauté Urbaine de Bordeaux assurera la Maîtrise d'œuvre et d'Ouvrage des travaux consiste en :

- la reprise du profil en long quai de Paludate entre les rues Saget et Terres de Borde pour restituer un gabarit supérieur à 4,30 m en traversée des arches du nouveau viaduc,
- la requalification complète du réseau d'éclairage public sur la section convenue par l'aménagement provisoire,
- la mise en œuvre de génie civil destiné au haut débit
- la mise en œuvre des plantations d'alignement et la pose de mobilier urbain,
- la création de nouveaux carrefours à feux,
- la mise en place de la signalisation de police et de jalonnement,

- le réaménagement des espaces publics comprenant la restructuration du stationnement sous le nouvel ouvrage,

- la reconfiguration et le raccordement des pistes et bandes cyclables sur les quais de la rive gauche (dont les travaux sont estimés à 50 000 € HT),

Pour ce faire, les services ont élaboré les documents de la consultation sous forme d'un appel d'offres ouvert à prix unitaires, en application notamment des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

Les travaux, dont le délai d'exécution est fixé à 5 mois sont estimés à 1 741 000,00 € HT, soit 2 082 236,00 € TTC, et seront financés intégralement par RFF; ce montant sera ajusté en fonction des dépenses réelles. Cette dépense sera imputée dans le cadre du budget de l'exercice considéré, au chapitre 23 - article 2315 - fonction 8220 - CRB O400 - programme TD01 ;

En application des dispositions des articles L2121.12 et L2121.13 du C.G.C.T., les documents de la consultation sont consultables par les élus communautaires à l'immeuble Le Guyenne à la direction Centrale des achats et marchés (6<sup>ème</sup> étage).

**Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :**

### **Le conseil de communauté**

Vu le Code général des collectivités territoriales

Vu le Code des Marchés Publics, et notamment ses articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 pour lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert

**ENTENDU le rapport de présentation,**

### **CONSIDERANT :**

L'aménagement quai de Paludate rive gauche

### **DECIDE QUE :**

#### **ARTICLE 1 :**

Monsieur le Président est autorisé à lancer une mise en concurrence sous forme d'appel d'offres ouvert, en application, notamment, des articles 33 alinéa 3, et 57 à 59 du code des Marchés Publics.

#### **ARTICLE 2 :**

Monsieur le Président est autorisé à signer le marché à intervenir avec l'opérateur économique qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert

**ARTICLE 3 :**

Monsieur le Président est autorisé en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'un opérateur économique soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, ou modifié, en application de l'article 59 du Code des Marchés Publics, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35- 1.1<sup>er</sup> alinéa du dit code

**ARTICLE 4 :**

Les dépenses résultant de ce marché seront imputées dans le cadre du budget de l'exercice considéré au Chapitre 23 Article 2315 Fonction 8220 Programme VCA00 CRB O400.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 avril 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
29 AVRIL 2010**

**PUBLIÉ LE : 29 AVRIL 2010**

M. ALAIN DAVID